

# Signalisation de chantiers sur les routes principales et secondaires – quelles sont les nouveautés de la norme VSS 40 886?

## Heinz Leu

Dipl. Ing. HTL, Berater Verkehrstechnik BFU,  
Präsident VSS NFK 5.2



## Signalisation de chantiers sur les routes principales et secondaires – quelles sont les nouveautés de la norme VSS 40 886?



## Contenu

- Situation initiale
- Consultation
- Principaux points de la nouvelle norme
  - Généralités
  - Définitions
  - Signalisation
  - Eclairage
  - Gestion du trafic
  - Espace de circulation sans obstacles
- Questions?



### Baustellen

Signalisation von Baustellen auf Haupt- und Nebenstrassen

### Chantiers

Signalisation des chantiers sur les routes principales et secondaires

Für diese Norm ist die Normierungs- und Forschungskommission (NFK) 5.2 Signale, Markierung, Leitrichtungen, temporäre Signalisation des VSS zuständig.  
La présente norme est de la compétence de la Commission de normalisation et de recherche (CNR) 5.2 Signaux, marquage, dispositifs de balisage, signalisation temporaire de la VSS.

Titel / Title: VSS 40 886/2019 de/fr	Verantwortlich / Responsable: REGnorm, Nationales Register zur Veröffentlichung von Normen, Standards und weiteren Regularierungen	Anzahl Seiten / Nombre de pages: 40
Gültig ab / Valable à partir: 2019-03-19	Herausgeber / Coordinateur de la publication: Schweizerischer Verband der Strassen- und Verkehrsplaner VSS	© REGnorm

## Situation initiale

- Révision de la SN 640 886 «Signalisation temporaire sur les routes principales et secondaires» datant de 2001
- Longue durée de révision – 6 ans
- Projet pilote d'une signalisation orange des déviations pour le trafic des piétons et des deux-roues – Discussion
- Cercle d'utilisateurs



## Consultation

- Très grand intérêt à la norme et nombreuses propositions
  - Commentaires techniques
  - Prise en compte des propositions
  - Pas de réponse aux participants de la consultation
- Tout n'a pas pu être pris en compte!



## Consultation – Propositions SISTRA

Dans le cadre de la consultation, la SISTRA a fait les propositions suivantes:

- Remarques générales (titre, champ d'application)
  - Le titre est une exigence de la VSS (titre principal et sous-titre)
  - La norme est valable pour tous les usagers de la route
- Signaux pliants (dimensions et rétroréflexion)
  - Les dimensions et la rétroréflexion ne font pas l'objet de la présente norme
- Dispositifs de retenue de véhicules
  - La phrase concernant le niveau de retenue a été supprimée
- Balises et cônes de direction
  - Ne sont pas des barrières mais peuvent à juste titre être traitées dans le chapitre «Guidage du trafic», sous-chapitre «Protection pour la sécurisation du tracé optique»

## Consultation – Propositions SISTRA

- Barrières
  - Les systèmes alternatifs de barrières en matières synthétiques ont été ajoutés
  - Logo d'entreprise possible – La surface rétroréfléchissante (R2) ne doit pas être perturbée par celui-ci
- Prise en compte de la norme VSS 40 075
  - Cette norme générale doit être prise en compte par toutes les normes, elle n'est pas appliquée
  - La hauteur minimale de 0,95 m est en ordre selon le centre «Construction sans obstacles»
  - Les exigences ont été suffisamment prise en compte dans les textes et les images – La norme ne peut pas couvrir toutes les situations – une marge de manoeuvre subsiste
- Indication concernant la qualité des films resp. les classes de film
  - Selon la norme VSS 40 871 – y compris les balises → R2
- Qualité du marquage temporaire des passages pour piétons
  - Réglée dans la VSS 40 241 – exigences photométriques selon la norme VSS 40 877

## Principaux points de la nouvelle norme – Généralités

- Les exigences auxquelles doivent répondre la signalisation de chantiers ont changées
- Prise en compte de la norme VSS 40 075 «Espace de circulation sans obstacles»
- Les représentations graphiques font partie de la norme – Brochure toujours disponible
- Différenciation entre en et hors localité
- Nouvelles définitions
- Présentation beaucoup plus claire





## Principaux points de la nouvelle norme – Définitions

- Chantiers mobiles
  - Véhicules roulant à faible vitesse
  - Momentanément situés sur la chaussée
  - Par ex. faucheuse, balayeuse

Remarque: Problématique de la présignalisation dans le cas des balayeuses!

- Chantiers de courte durée
  - Terminés dans un délai de 24 heures
  - Eclairage nécessaire dans l'obscurité



## Principaux points de la nouvelle norme – Signalisation

- Principes
  - Planification du chantier
  - Contrôle
  - Situation
  - Qualité
  - Sécurité au travail
  - Vitesses maximales divergentes
- Présignalisation
  - Hors/En localité
- Signaux lumineux
  - En cas de fluidité non garantie
  - En cas de régimes de priorité peu clairs



## Principaux points de la nouvelle norme – Eclairage

- Eclairage du lieu de travail
  - Eclairage de la surface de travail
  - Eviter les éblouissements
- Lampes de chantier
  - Disposition prédéterminée
  - Clignotants disposés seulement en début de chantier
  - Les déviations temporaires doivent être suffisamment éclairées



## Points principaux de la nouvelle norme – Guidage du trafic

- Trafic individuel motorisé
- Trafic des piétons et des deux-roues
- Sécurisation
- Plaques
- Réglementation de la priorité
- Traversées temporaires pour les piétons



## Points principaux de la nouvelle norme – Guidage du trafic

### Trafic individuel motorisé

- Un guidage du trafic modifié par un chantier doit être remplacé par un nouveau marquage blanc ou jaune-orange ou par un dispositif de guidage équivalent.
- Les largeurs de passage doivent être au minimum de 3 m en cas de délimitation verticale d'un seul côté et de 3,5 m en cas de délimitation des deux côtés de la chaussée.



## Points principaux de la nouvelle norme – Guidage du trafic

Trafic des piétons et des deux-roues

- Le guidage des piétons doit tenir compte de leur lignes de désir
- Largeur minimale 1,5 m
- Les chemins piétonniers de remplacement doivent être aménagés de manière à ce qu'ils soient carrossable aux chaises roulantes et aux piétons munis de déambulateurs
- En cas de feux lumineux, le temps de dégagement est aligné sur le trafic des deux-roues



## Points principaux de la nouvelle norme – Guidage du trafic

### Sécurisation

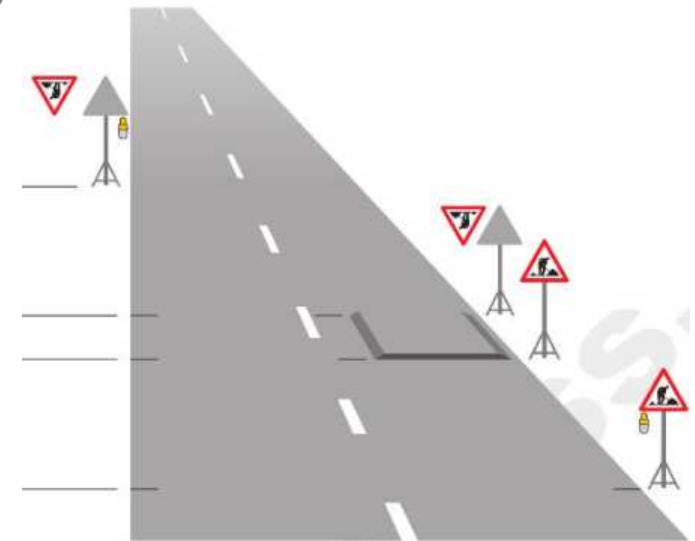
- Disposer des dispositifs de retenue de véhicule seulement où nécessaire
- En général utiliser des barrières en lattes de chantier
- Les cônes et les balises de guidage ne sont pas des barrières, elles permettent uniquement de séparer optiquement la chaussée du domaine du chantier



## Points principaux de la nouvelle norme – Guidage du trafic

### Plaques

- Les plaques doivent être si possible placées à niveau et perpendiculairement au bord de la chaussée
- Surface antidérapante
- Couleur similaire au revêtement
- Doivent être contrôlées régulièrement par l'entreprise





## Points principaux de la nouvelle norme – Guidage du trafic

### Réglementation des priorités

- Le type de priorités dépend des conditions locales et de la situation du chantier.
- En cas de conditions de priorités peu claires la priorité peut-être signalée à l'aide des signaux OSR 3.09 «Laisser passer les véhicules en sens inverse» et 3.10 «Priorité par rapport aux véhicules venant en sens inverse».
- Le guidage du trafic manuel peut également se faire à l'aide de pallettes de guidage.



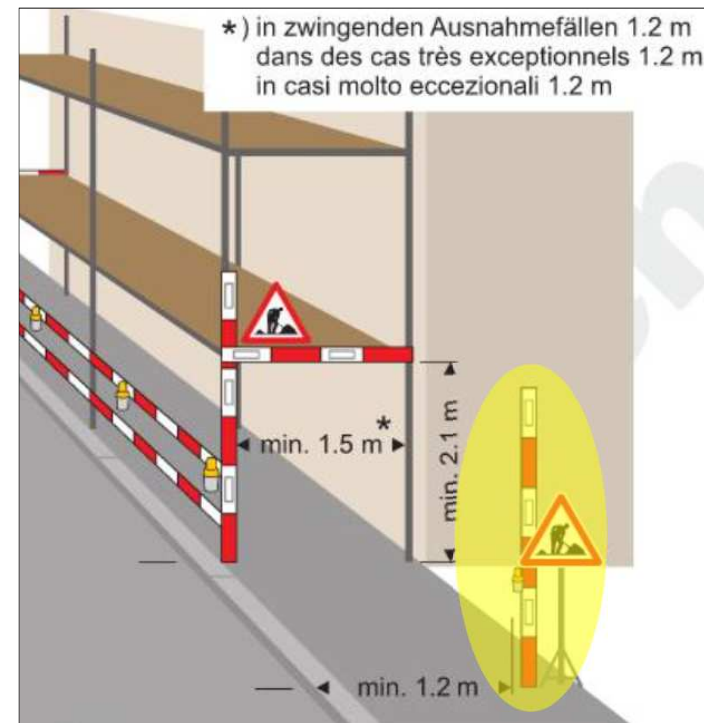
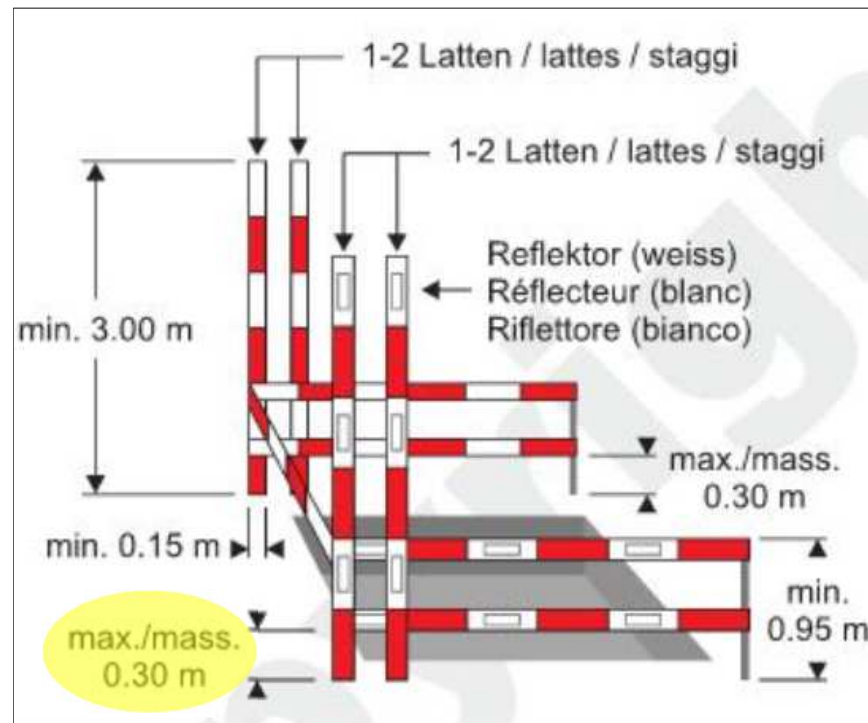
## Points principaux de la nouvelle norme – Guidage du trafic

Traversées temporaires pour les piétons

- Assurer la sécurité du trafic des piétons
- Espace de circulation sans obstacles
- Exigences selon la norme VSS 40 241
- En cas de suppression ou de déplacement des passages pour piétons, l'ancien passage doit être démarqué ou rendu méconnaissable



## Points principaux de la nouvelle norme – Espace de circulation sans obstacles



# Questions ?



**Merci de votre attention !**